

Grille tarifaire

Grille tarifaire pour le doublage francophone en Belgique. Tarifs de la convention collective du 29 septembre 2008, indexés au 01/01/2020.

Les salaires s'entendent par oeuvre doublée.

2 oeuvres doivent faire l'objet de 2 contrats distincts. (cf convention collective)

<u>Salaires Comédiens</u> Oeuvres audiovisuelles	Cachet brut employé	Cession de droits bruts
Mini Service (maximum 1h30) maximum 35 lignes de texte pour la fiction maximum 50 lignes de texte pour l'animation	102 €	5,60 €
1 service (maximum 4h) maximum 134 lignes de texte pour la fiction maximum 172 lignes de texte pour l'animation	141,60 €	7,79 €
1,5 service (maximum 6h) maximum 179 lignes pour la fiction maximum 229 lignes pour l'animation	234 €	12,86 €

<u>Salaires Comédiens</u> Oeuvres cinématographiques	Cachet brut employé	Cession de droits bruts
Mini Service (maximum 2h) maximum 25 lignes de texte	138 €	11,04 €
1 service (maximum 4h) maximum 89 lignes de texte	196,80 €	15,74 €
1,5 service (maximum 6h) maximum 119 lignes de texte	316,80 €	25,34 €

<u>Salaires Chanteurs</u>	Cachet brut employé	Cession de droits bruts
Oeuvres audiovisuelles 1 service (3h maximum)	222 €	12,20 €
Oeuvres cinématographiques 1 service (3h maximum)	306 €	24,48 €

Les tarifs sont indexés chaque année au 01 janvier.